

INDICE DE PERCEPTION DE L'ALECA EN TUNISIE*

PERCEPTION DU SECTEUR PRIVE

2^{ème} édition, mai 2017,

Contexte

Cette étude a été lancée dans le cadre du National Business Agenda (NBA). Le NBA est un cadre de dialogue public-privé, initié le 5 décembre 2014, lors de la 29^{ème} édition des Journées de l'Entreprise, organisées par l'IACE. Une convention nommée « l'Agenda National des Affaires » ou NBA (National Business Agenda) a été signée entre d'une part le Gouvernement, et d'autre part, l'UTICA, l'UTAP et l'IACE. Cette convention a été approuvée par décret n°4566 du 31 Décembre 2014. Elle a pour objectif d'instaurer un cadre de dialogue entre le secteur privé et l'Administration Publique autour de projets de réformes et de lois afin d'améliorer l'environnement des affaires en Tunisie.

NATIONAL BUSINESS AGENDA
AGENDA NATIONAL DES AFFAIRES
الأجندة الوطنية للأعمال

IACE
Instauring an Advocacy Champion for Economy



LES COMPOSANTES DU NBA EN TUNISIE

Etre à l'écoute du secteur privé à travers les sondages et les consultations et d'identifier les priorités économiques du secteur privé en Tunisie d'où la publication en septembre 2016 du Sondage sur l'Accord de Carthage mené par les équipes respectives du NBA et mettant en exergue les actions prioritaires à mener et les recommandations du secteur privé. Le même travail a été effectué dans le cadre de l'ALECA, où nous avons publié l'indice de perception du secteur privé vis-à-vis de l'adoption de cet Accord en Tunisie

Proposition de nouvelles réglementations : nouveaux textes appuyés par des études et des consultations

La simplification des procédures administratives : Lancement de la plateforme SOS IJRAAT 81 10 14 14

* : Elaboré dans le cadre du programme « National Business Agenda », avec le support du CIPE



OBJECTIF

L'ouverture sur le marché européen préconisée par l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi pose inévitablement la question du degré de libéralisation que le secteur privé en Tunisie est prêt à supporter face à la concurrence internationale.

Dans ce cadre, l'IACE a élaboré un indice de perception qui a pour objectif de déterminer quels sont les secteurs d'activité qui sont prêts à la libéralisation et dont la compétitivité sera préservée et quels sont ceux pour lesquels cette ouverture constitue une menace face à la concurrence que représente le marché européen. En effet, en Tunisie, les gaps de compétitivité des trois secteurs demeurent très différents, rendant nécessaire de les considérer individuellement dans un contexte de libéralisation.

LES QUATRE PILIERS DE L'INDICE DE PERCEPTION

L'indice se base sur quatre piliers majeurs permettant de déterminer des scores pour chaque secteur d'activité. Chaque pilier mesure un aspect différent de l'avis du secteur privé vis-à-vis de l'ALECA.

1er pilier : La position concurrentielle

Le pilier de la position concurrentielle permet d'évaluer les niveaux de compétitivité des entreprises par rapport au marché local et au marché étranger. Ce pilier est nécessaire afin de déterminer comment les entreprises se situent dans leur secteur d'activité.

Il inclut une évaluation de la position concurrentielle par rapport aux entreprises locales et une évaluation de la position concurrentielle par rapport aux entreprises étrangères tenant compte des spécificités en termes de productions, d'importation, de réseaux de distribution, de la localisation des fournisseurs et des clients.

2ème pilier : La connaissance de l'ALECA

Le pilier connaissance de l'ALECA détermine le degré de connaissance des chefs d'entreprises vis-à-vis de l'ALECA et son stade d'avancement, permettant également de connaître l'attention qui lui est accordée en Tunisie. Ce pilier comprend les moyens à travers lesquels le secteur privé prend connaissance de l'ALECA.

3ème pilier : L'impact perçu

L'impact perçu détermine si l'ALECA est perçu comme une menace ou une opportunité par le secteur privé. Il inclut le court terme, le long terme, l'impact perçu sur la filière en question, et sur les autres secteurs d'activité.

4ème pilier : L'adoption de l'ALECA

L'adoption de l'ALECA détermine le nombre d'entreprise qui sont en faveur de l'adoption de l'ALECA en Tunisie et quelles sont celles qui sont contre. Les scores par secteur permettent de distinguer les résultats par secteur d'activité.

ECHANTILLON

Pour assurer une bonne représentativité de la population des entreprises, nous avons eu recours à un échantillonnage stratifié proportionnel par taille et par secteur d'activité.

COMMENT LIRE L'INDICE ?

L'indice est compris entre 0 et 100. Les scores sont calculés par piliers et par secteur d'activité permettant de dégager un indice global de perception de l'ALECA.

Indice supérieur à 75

Un indice supérieur à 75 signifie que les entreprises se prononcent en faveur de la libéralisation et, par extension, de l'ALECA

Indice entre 75 et 50

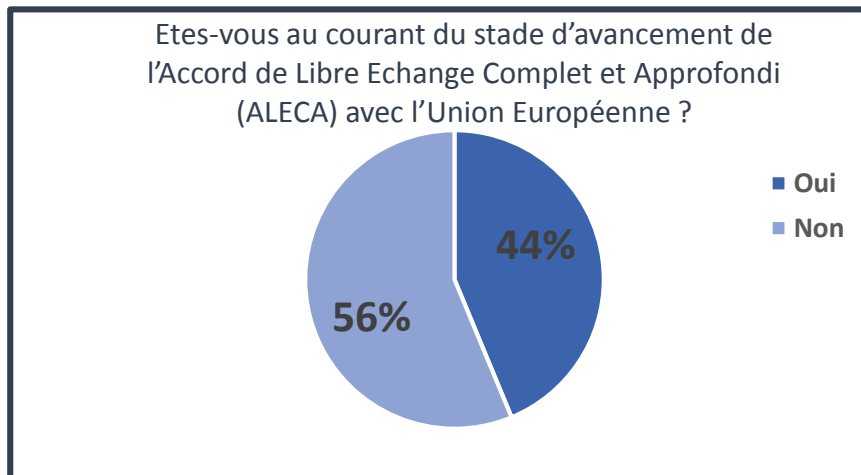
Un indice proche de 50 signifie que les entreprises ne se prononcent pas totalement contre ni pour l'adoption de l'ALECA en Tunisie.

Indice inférieur à 50

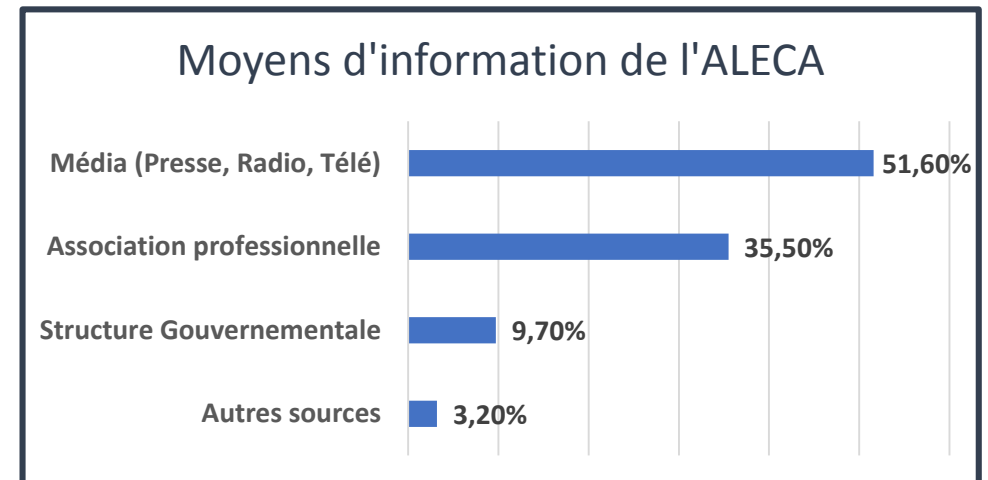
Un indice inférieur à 50 signifie que les entreprises perçoivent l'adoption de l'ALECA comme une menace pour leur activité

Résultats

Pourcentage des chefs d'entreprises au courant du stade d'avancement de l'ALECA



Moyens d'informations de l'ALECA



La majorité des chefs d'entreprises affirment avoir eu connaissance de l'ALECA par les médias (Presse, radio, télé) avec une part de 51,60%, suivi par les associations professionnelles avec 35,50%, et enfin les structures Gouvernementales avec 9,70%.

Indice Global par pilier

Secteur	Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3	Pilier 4	Indice global
Agriculture	67	33	31	34	44
Industrie	51	50	91	100	69
Service	49	53	61	73	51

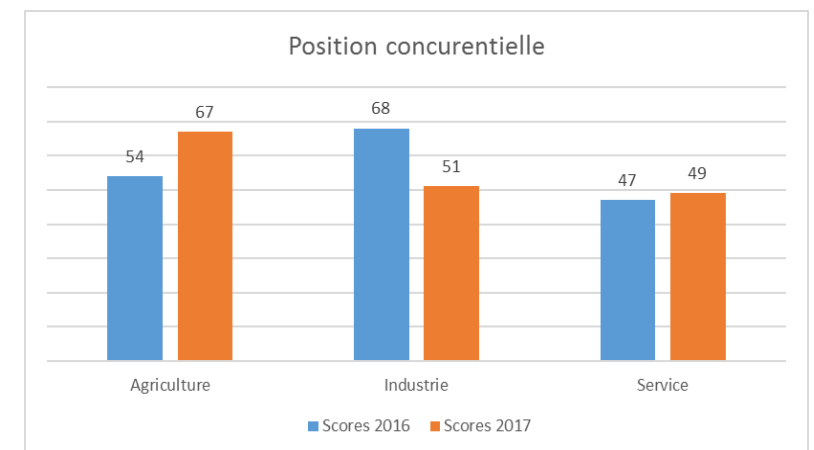
Exemple de lecture de l'indice

Avec un score global de 44, le secteur agricole se prononce contre l'adoption de l'ALECA en Tunisie

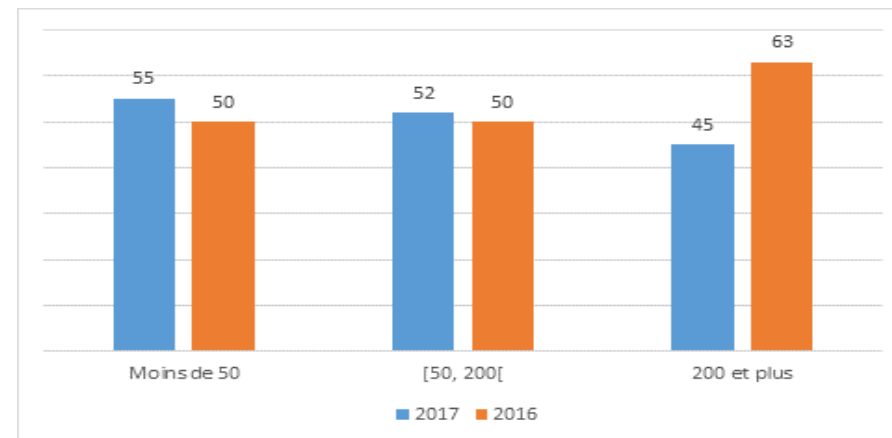
Les détails par piliers

1ER PILIER : LA POSITION CONCURRENTIELLE : Perception du niveau de compétitivité

Position concurrentielle Par secteur	Par rapport aux entreprises locales	Par rapport aux entreprises étrangères	Scores du Pilier 2017	Scores du Pilier 2016
Agriculture	67	67	67	54
Industrie	31	61	51	68
Service	40	54	49	47
	40	58	52	54

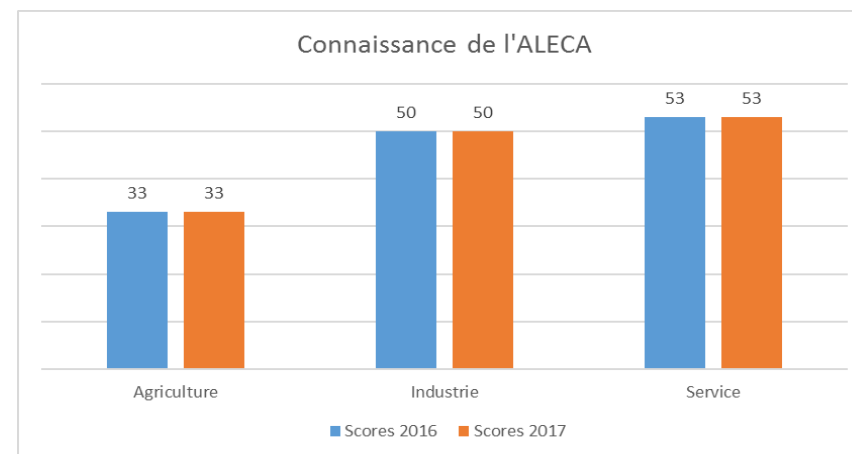


Position concurrentielle par taille	Par rapport aux entreprises locales	Par rapport aux entreprises étrangères	Score du pilier 2017	Score du pilier 2016
Moins de 50	50	58	55	50
[50, 200[44	56	52	50
200 et plus	40	58	45	63



DEUXIEME PILIER : CONNAISSANCE DE L'ALECA

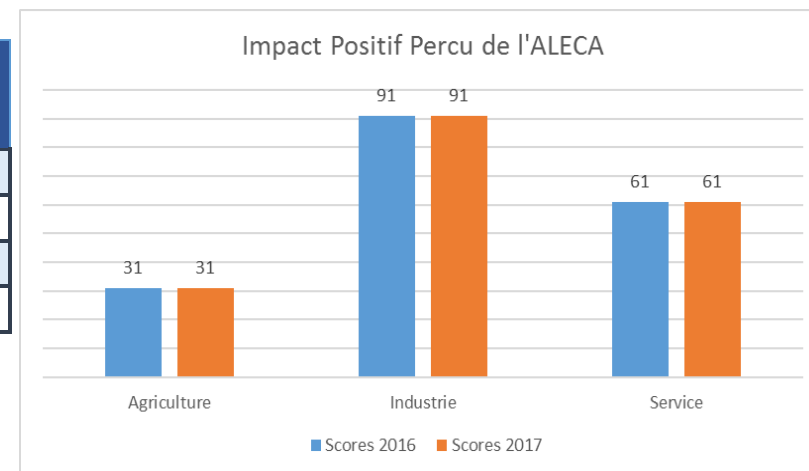
Etes-vous au courant du stade d'avancement de l'ALECA	Score du pilier : 50 2017	Score du pilier : 50 2016
Agriculture	33	33
Industrie	50	50
Service	53	53



Avec un score de 53, le secteur des services est celui qui s'avère être le plus informé du stade d'avancement de l'ALECA, suivi par l'industrie avec un score de 50 et enfin l'Agriculture avec un score de 33. Les entreprises du secteur agricole sont celles qui connaissent le moins le stade d'avancement de l'ALECA.

TROISIEME PILIER : IMPACT POSITIF PERÇU

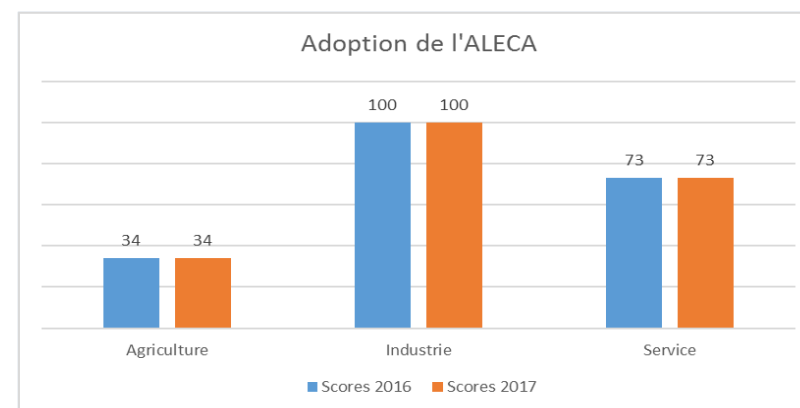
Impact perçu	Sur l'entreprise à court terme	Sur l'entreprise à long terme	Sur le secteur	Score du pilier 2017	Score du pilier 2016
Agriculture	27,50	31,00	33	31	31
Industrie	83,71	90,00	100,00	91	91
Service	62,50	65,50	56,25	61	61
	65	69,81	68,39	68	68



Avec un score de 31, les entreprises du secteur agricole sont celles qui perçoivent l'impact de l'ALECA sur leur activité plutôt négativement alors qu'avec un score de 91, les entreprises industrielles sont celles qui perçoivent le plus favorablement l'impact de l'ALECA

QUATRIEME PILIER : FAUT-IL S'ENGAGER DANS UN ALECA

Faut-il s'engager dans un ALECA ?	Score du pilier : 78 2017	Score du pilier : 77 2016
Agriculture	34	34
Industrie	100	100
Service	73	73



Les entreprises industrielles se classent en première position avec un score de 100 ce qui signifie que les répondants du secteur industriel sont favorables à l'adoption de l'ALECA. D'ailleurs c'est ce qui explique que l'industrie possède le score le plus élevé dans le troisième pilier : impact positif perçu de l'ALECA, à court terme et davantage à long terme.

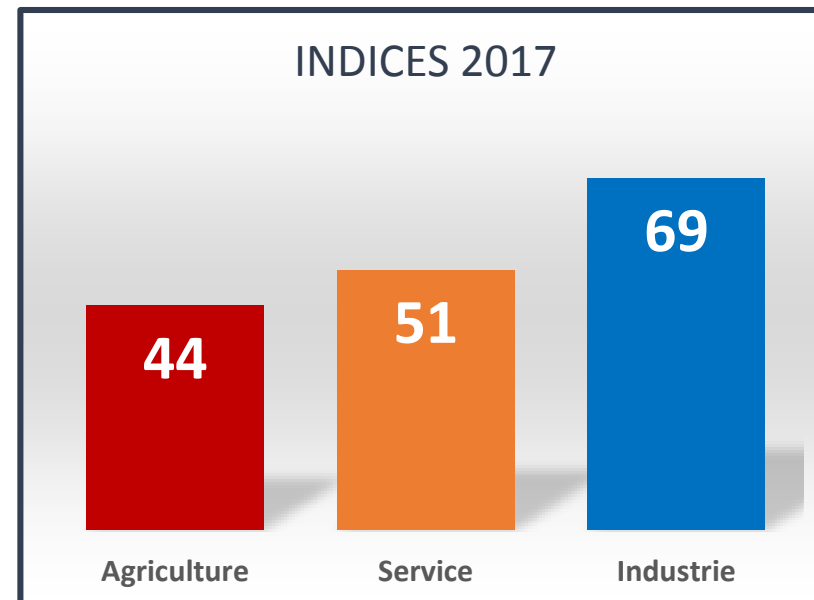
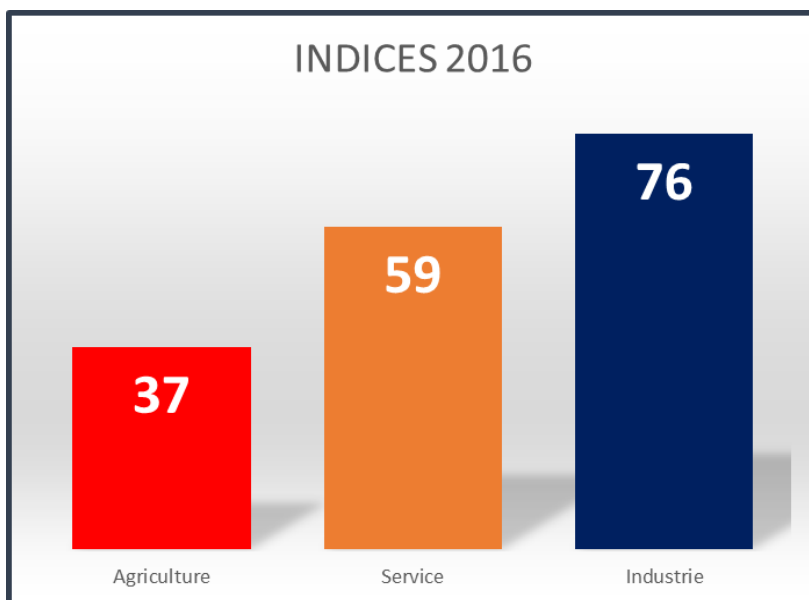
RAPPEL INDICE DE PERCEPTION GLOBAL

2016

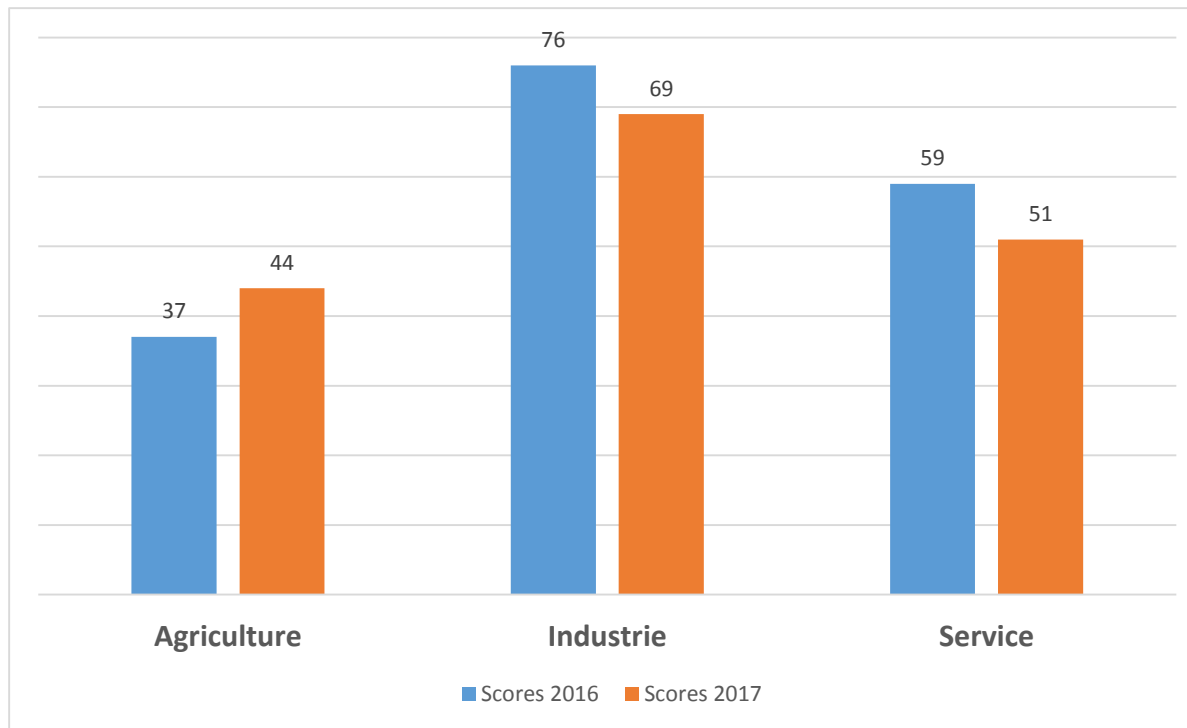
INDICE DE PERCEPTION GLOBAL

2017

Dépréciation de l'ALECA auprès des chefs d'entreprises



Evolution de la perception globale 2016 à 2017



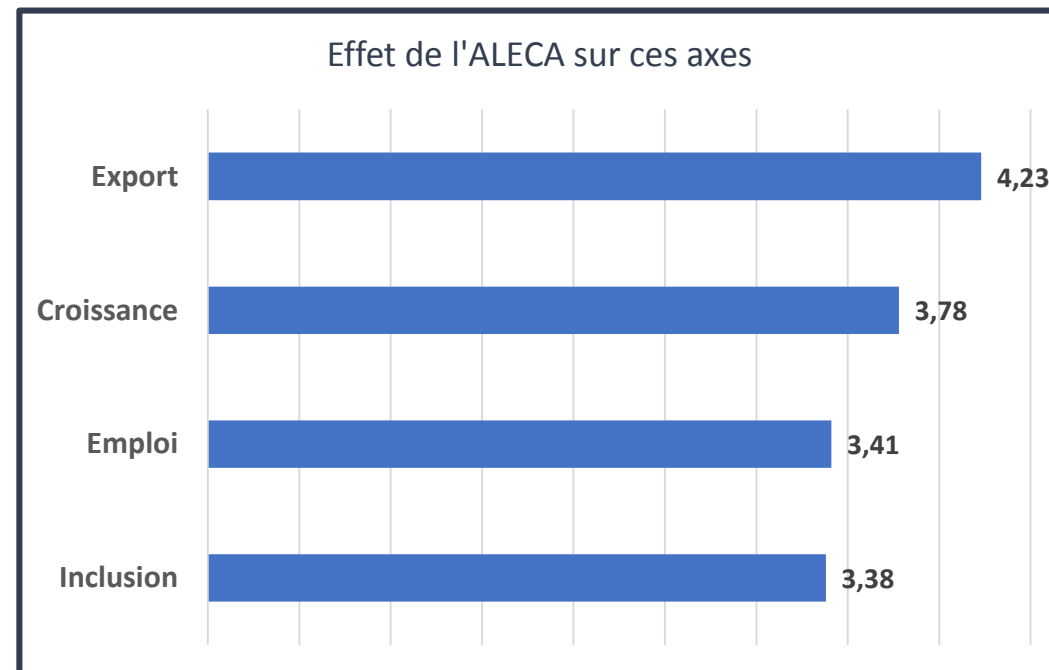
Les scores de cette 2^{ème} édition montrent que la perception des chefs d'entreprises par rapport à l'ALECA s'est dépréciée, à l'exception du secteur agricole.

Et c'est le secteur des services qui enregistre la plus grande dépréciation, avec une baisse de l'indice de 8 points, passant de 59 en 2016 à 51 en 2017

Informations complémentaires recueillies auprès des chefs d'entreprises

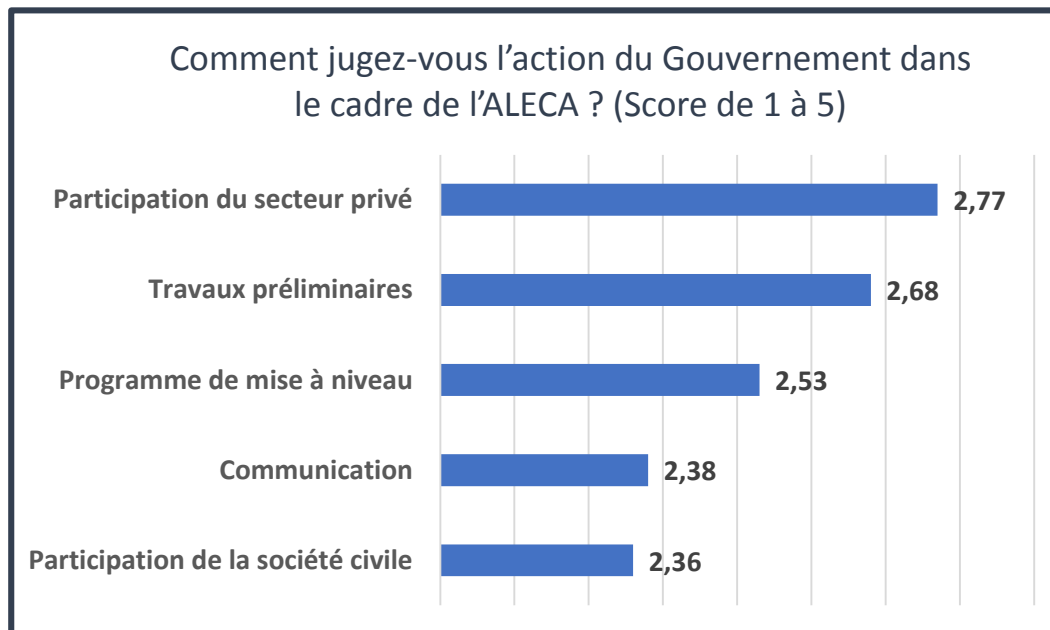
Les priorités qui devraient être couvertes par les négociations

Effet de l'ALECA sur l'export, l'inclusion, l'emploi et la croissance



Informations complémentaires recueillies auprès des chefs d'entreprises

Jugement des chefs d'entreprises vis-à-vis de l'action du Gouvernement



Autres jugements des chefs d'entreprises

- Donner la priorité à la négociation
- Engager plus de concertation avec les professionnels
- Améliorer la communication autour de cet accord et engager la mise à niveau
- Améliorer le secteur douanier
- Absence de position claire du Gouvernement

Informations complémentaires recueillies auprès des chefs d'entreprises

Les recommandations des chefs d'entreprises

- Une bonne communication autour de cet accord et une implication des divers acteurs.
- Etre bien conscient de la différence de maturité entre les sociétés des deux rives
- Faire participer les secteurs économiques sur la base d'études sectorielles
- L'écoute des partenaires sociaux
- Privilégier l'emploi et l'export
- Déterminer un objectif pour cet accord
- Une synchronisation totale avec le secteur privé
- Evaluation détaillée et objective de l'Ancien Accord
- Prendre en compte les secteurs fragiles
- Sélection des filières à libéraliser

NOTE METHODOLOGIQUE

Pour mesurer un indice de perception, l'enquête se base sur quatre piliers :

- La position concurrentielle
- La connaissance de l'ALECA
- L'impact perçu de l'ALECA
- L'opinion quant à l'adoption ou non de l'ALECA en Tunisie

PREMIER PILIER : LA POSITION CONCURRENTIELLE

- Evaluation de la position concurrentielle de l'entreprise par rapport aux entreprises locales
- Evaluation de la position concurrentielle de l'entreprise par rapport aux entreprises étrangères
- Pour chaque modalité de réponse, un poids est accordé : 0, 0.5 et 1. On calcule pour chaque secteur un score pondéré par les poids des modalités.

Des deux questions on dégage un score du pilier pour chaque secteur d'activité, le poids de la deuxième question représentant deux fois le poids de la première question car on accorde plus d'importance à la position concurrentielle à l'étranger. Par la suite le score du pilier est calculé par la somme des scores de chaque secteur, pondéré par la part que représente chaque secteur en question dans le PIB.

LE DEUXIEME PILIER « CONNAISSANCE DE L'ALECA »

- Le répondant choisi entre les 2 modalités : Oui et non. Le poids de la modalité oui est 1, la modalité non est 0.

On calcule le score de chaque secteur, puis le score du pilier de la même manière que le premier pilier (c à d pondéré par la part de chaque secteur au PIB)

LE TROISIEME PILIER « IMPACT PERÇU »

- Le même principe du premier pilier s'applique. On calcule le score de chaque secteur dans les 3 questions, la seule différence est au niveau des pondérations des modalités de réponse.
- Ensuite, on calcule un score pour chaque secteur dans le pilier. Enfin, le score global du pilier est la pondération des 3 secteurs par la participation au PIB.

LE QUATRIEME PILIER : FAUT-IL S'ENGAGER DANS UN ALECA

Le score de ce pilier est calculé comme pour le deuxième pilier.

LE SCORE GLOBAL Le score global est la somme des scores de chaque pilier pondéré comme suit :

- Premier pilier : 0.3
- Deuxième pilier : 0.2
- Troisième pilier : 0.3
- Quatrième pilier : 0.2

